

14ème législature

Question N° : 103160	De Mme Marie-Thérèse Le Roy (Socialiste, écologiste et républicain - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > santé	Tête d'analyse >protection	Analyse > substances toxiques.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Le Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur l'invasion du quotidien par les nanoparticules. Elles sont aujourd'hui présentes dans 1 300 produits cosmétiques et alimentaires. Or de nombreux rapports scientifiques alertent les pouvoirs publics sur les dangers induits. Ainsi une étude récente menée par l'INRA (janvier 2017) démontre que l'exposition orale d'animaux au dioxyde de titane (E 171, présent dans de nombreux bonbons, sauces, chewing-gums...) se traduit par une pénétration de la paroi de l'intestin. Aussi lui demande-t-elle si le Gouvernement serait disposé à envisager une interdiction des nanoparticules reconnues toxiques ou suspectées de l'être.